

Intervention de Didier Le Gac
Président du groupe « Finistère à gauche, Finistère pour tous »
Séance plénière du 17 octobre 2011

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs, Mes chers collègues,

Sur cette question de la desserte des îles, je voudrais rappeler deux, trois points et notre position. Mais tout d'abord rappeler la position du groupe Alliance et remettre les choses à leur place.

En juin dernier, il y a 4 mois à peine, votre rapporteur s'interrogeait alors sur l'intérêt du maintien de la desserte aérienne d'Ouessant. Permettez-moi de citer ici ses propos : « comment nous répéter que les temps sont durs, que le budget du Conseil général est fortement contraint et, dans le même temps, nous demander de continuer à desservir Ouessant par avion ».

Vous précisiez qu'à votre sens, je cite toujours, « la continuité territoriale est assurée par deux autres moyens permanents et performants, le bateau chaque jour et pour les malades, en cas d'urgence, l'hélicoptère pour assurer une évacuation rapide ».

Et vous finissiez « mettre un terme à ce mode de transport » est, pour reprendre vos propos, « une tentation forte ». Et bien ce n'est pas la nôtre. Ce n'est pas notre tentation.

Notre action s'inscrit précisément dans la recherche de solutions et la mise en œuvre d'actions justes et efficaces au service du Finistère et des Finistériens. Parce que nous voulons renforcer les solidarités et préparer l'avenir de notre département partout dans le Finistère.

Depuis les travaux portuaires nécessaires au maintien d'une activité pêche, en passant par la protection du milieu naturel, par l'amélioration de la mobilité des îliens et de l'accessibilité des îles, nous menons, tout au long de l'année, de nombreuses actions en faveur d'un développement territorial équilibré et durable.

Nous contribuons également tous les jours à la qualité de vie sur les îles. Lors de notre dernière commission permanente, nous avons approuvé l'augmentation de notre soutien financier à Aide à Domicile 29 pour assurer la permanence des soins à Molène grâce au maintien d'un centre de soins recevant des infirmiers du continent.

Cet après-midi, nous serons amenés à nous prononcer sur l'établissement d'une convention entre le Conseil général et le service d'aide à domicile de la commune d'Ouessant. Et je ne doute pas que nous approuverons tous cette proposition juste et équitable.

J'étais moi-même encore vendredi dernier à Molène à côté des deux collégiens du Collège des îles du Ponant, merveilleux exemple de la continuité territoriale et de l'aménagement du territoire.

Comme le rappelait fort justement notre collègue Chantal Simon-Guillou, la desserte aérienne d'Ouessant répond à un besoin exprimé par les insulaires eux-mêmes, celui d'assurer la continuité territoriale du département avec les îles. Et nous allons continuer 220 jours au minimum par an.

C'est en effet pour nous un levier essentiel au « maintien sur l'île d'une population résidente à l'année », l'un des deux axes, avec « permettre une vie sur l'île en harmonie avec un environnement naturel d'exception », du plan d'engagement du Conseil général avec les îles finistériennes. Ces îles qui constituent des espaces fragiles que nous devons protéger, et qui sont des atouts pour notre département que nous voulons valoriser.

Et c'est justement parce que nous sommes cohérents que nous nous engageons, à travers la délégation de service public, à maintenir la desserte aérienne d'Ouessant pour une période de quatre ans, soit le maximum autorisé par la loi !

C'est parce que nous souhaitons ajuster au mieux nos actions en faveur des Finistériens, que nous poursuivrons notre travail de concertation avec les usagers, comme nous le faisons pour nos lignes terrestres, afin d'atteindre un double objectif : répondre aux besoins des îliens tout en maîtrisant le coût pour la collectivité.

Et pour ce faire, nous améliorons également la liaison maritime, avec la mise en service prochaine d'un nouveau navire, le Fromveur II. Nous avons ainsi intégralement financé ce bâtiment, en investissant 12 millions d'euros, pour mieux desservir les îles de Sein, Molène et Ouessant. Accessible, plus confortable, plus spacieux, il offrira des conditions de navigation optimales aux passagers. Bâtiment de « prestige », avez-vous dit, les îliens apprécieront.

Toujours est-il que pour notre groupe, cette desserte a toute sa place dans la réponse à apporter aux îliens afin de garantir la continuité territoriale. Il est inenvisageable que nous la fermions !

Nous avons voté pour le maintien de cette ligne. Nous continuerons donc à la défendre, dans le cadre de la nouvelle délégation de service public.

Voilà ce que je voulais rappeler aujourd'hui.

Je voulais également évoquer les transports publics terrestres. Je ne comprends pas bien votre position sur la mobilité des finistériens.

D'un côté vous voulez fermer la ligne aérienne puisqu'elle est occupée qu'à moitié de sa

capacité maximale et de l'autre, voir circuler les lignes de cars à vide, ne vous dérange pas.

Nous nous avons la même position, la même cohérence sur ces deux dossiers.

1/ Maintien du service public ;

2/ Réponse adaptée et renforcée là où il le faut et toujours après concertation avec les usagers.

Des concertations avec les usagers pour le transport terrestre ont en effet été faites par le biais d'enquêtes et d'études. Nous-mêmes, sur nos territoires, nous interrogeons les usagers en tant que Conseillers généraux.

Que nous disent-ils ?

Nous voulons prendre le car, mais ces cars doivent aller vite vers les lieux de travail.

Deux populations doivent en effet cohabiter aujourd'hui dans nos cars : ceux qui utilisent le car quotidiennement pour se rendre sur leur lieu de travail, et ceux qui en ont un usage plus ponctuel. Mais quand on prend le temps de leur expliquer, ils le comprennent très bien.

A nous donc de leur expliquer !

Je vous remercie.

Seul le prononcé fait foi.